

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1873

présenté par

Mme Provendier, Mme Rilhac, Mme Bono-Vandorme, Mme Brulebois, Mme De Temmerman,
M. Fiévet, Mme Fontenel-Personne, Mme Goulet, Mme Hérin, M. Marilossian, M. Perrot,
Mme Piron, M. Sorre, M. Testé, Mme Vidal et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.